

Procès-verbal
Assemblée communale extraordinaire
jeudi 12 mars 2026 à 20h00
halle de gymnastique Chevenez

Le jeudi 12 mars 2026 à 20.00 heures s'est déroulée, à la halle de gymnastique de Chevenez, l'Assemblée communale extraordinaire de la Commune de Haute-Ajoie régulièrement convoquée par le Journal Officiel de la République et Canton du Jura du 19 février 2026 ainsi que par tous-ménages selon l'usage local.

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 4 décembre 2025.
2. Discuter et voter la dépense de CHF 37'000 pour l'assainissement de l'éclairage public de la route de Besançon, secteur Ouest, à Chevenez. Donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.
3. Discuter et voter la dépense de CHF 70'000 pour le remplacement des portes et des serrures, la mise à jour de la signalisation d'évacuation, l'aménagement d'issues de secours ainsi que l'élaboration d'un plan d'évacuation de la halle de gymnastique de Chevenez. Donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.
4. Discuter et voter la dépense de CHF 65'000 pour la rénovation de l'installation UV de la source des Voyattes (captage de Réclère à Roche-d'Or) et son automatisation, en coordination avec le projet d'automatisation du SEHA. Donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.
5. Discuter et voter la dépense de CHF 40'000 pour l'automatisation des installations communales d'eau potable de Chevenez (réservoir captage de Fontaine Hermite), en coordination avec le projet d'automatisation du réseau du SEHA. Donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.
6. Discuter et voter la nouvelle Convention réglant les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos du Doubs et prévoyant une contribution de CHF 21'414.65 financé sur 1 an.

M. Dominique Laville, Président des Assemblées ouvre les débats à 20.00 heures. Il salue les citoyennes et citoyens présents, le Conseil communal et le personnel communal. Les débats de ce soir sont enregistrés pour faciliter le traitement du procès-verbal.

Scrutateurs : Mrs. Guy Juillard et Nicolas Oeuvray.

Ayants-droits : 861

Nombre des ayants-droits présents : 24 / **Majorité absolue** : 13

Personnes sans droit de vote : 0

Le président fait lecture de l'ordre du jour de ce soir, aucune modification n'est demandée ni apportée à l'ordre du jour. Il rappelle qu'il n'y a pas de point 'information' ni 'divers' car c'est une assemblée extraordinaire.

-
1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale de Haute-Ajoie du 4 décembre 2025.
Rapporteur : Mme Danièle Laville, agente administrative
-

M. le Président informe que, conformément à l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le procès-verbal a été publié sur le site communal et déposé publiquement pour consultation au secrétariat communal dans les délais légaux. Aucune modification n'est demandée.

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 4 décembre 2025 est approuvé à la majorité évidente sans avis contraire. Remerciements sont adressés à son auteur.

2. Discuter et voter la dépense de CHF 37'000 pour l'assainissement de l'éclairage public de la route de Besançon, secteur Ouest, à Chevenez. Donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.

Rapporteur : M. Joseph Lachat, conseiller communal en charge du dicastère

M. Joseph Lachat mentionne que ce projet fait suite aux travaux effectués en 2025 par le Canton sur le tronçon de la route de Besançon. Il concerne l'assainissement de l'éclairage public du secteur ouest de la route de Besançon à Chevenez. Les travaux consistent principalement à moderniser les installations d'éclairage afin d'améliorer la sécurité et l'efficacité énergétique de ce tronçon. Le projet comprend l'adaptation des installations existantes selon le plan présenté ainsi que les travaux nécessaires à leur mise en conformité. Le coût total des travaux est estimé à CHF 37'000, sous déduction des participations financières de tiers.

✓ L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

Le Canton va terminer la traversée de Chevenez et la réfection du tapis routier en 2026. La commune profite de mettre l'éclairage LED et surtout d'uniformiser toute la traversée du village.

Devis des travaux

BKW Energie SA : Matériel, démontage, montage, développement et gestion du projet	CHF 19'584.95 TTC
Travaux de génie civil (estimation) :	CHF 17'000
Total, porté à :	CHF 37'000

La parole n'est pas demandée et le président passe au vote.

Au vote à main levée, l'Assemblée communale accepte, à la majorité évidente, sans avis contraire, la dépense de CHF 37'000 pour l'assainissement de l'éclairage public de la route de Besançon, secteur Ouest, à Chevenez, donne compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement sous déduction des participations financières de tiers.

3. Discuter et voter la dépense de CHF 70'000 pour le remplacement des portes et des serrures, la mise à jour de la signalisation d'évacuation, l'aménagement d'issues de secours ainsi que l'élaboration d'un plan d'évacuation de la halle de gymnastique de Chevenez. Donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.

Rapporteur : M. Johan Nicoulin, conseiller communal en charge du dicastère des bâtiments

M. Johan Nicoulin rappelle que des mesures sont à prendre en matière de sécurité et d'évacuation du bâtiment de la halle de gymnastique de Chevenez.

En juin 2025, l'ECA-Jura a procédé à un contrôle du bâtiment. À cette occasion, plusieurs points de non-conformité ont été relevés, principalement en lien avec les issues de secours et l'organisation générale de l'évacuation en cas de sinistre.

Suite à ce contrôle, le Conseil communal a immédiatement entrepris les démarches nécessaires en coordination avec l'ECA Jura. Il ne s'agissait pas d'une situation d'urgence nécessitant une fermeture ou des mesures immédiates, mais il était important d'engager sans délai une réflexion afin de mettre les installations en conformité.

Dans ce cadre, un mandat a été confié à Monsieur Luc Migy, spécialiste en protection incendie auprès du bureau Usine-D, afin d'analyser la situation et de proposer des mesures d'amélioration adaptées au bâtiment.

Initialement, l'intention du Conseil communal était de soumettre un crédit à l'assemblée de décembre dernier. Toutefois, certaines divergences techniques ont dû être clarifiées et plusieurs devis ont été difficiles à obtenir dans les délais souhaités. Ne disposant pas d'estimations suffisamment fiables pour vous présenter un projet solide, le Conseil communal a préféré prendre le temps nécessaire pour affiner le dossier. Sachant qu'une assemblée extraordinaire était déjà prévue au mois de mars (aujourd'hui donc), il nous a semblé plus raisonnable de finaliser correctement les études et les chiffrages avant de vous soumettre une demande de crédit.

Entre-temps, l'accident survenu à Crans-Montana le 1er janvier dernier a naturellement rappelé à toutes les collectivités publiques l'importance de la sécurité dans les bâtiments accueillant du public. Cet événement a également conduit les différents partenaires à accélérer certaines discussions et à trouver des solutions dans un esprit de collaboration constructive.

Aujourd'hui, le projet qui vous est présenté est clair et ciblé, il porte sur le remplacement de certaines portes et serrures, pas nécessairement en lien avec la sécurité d'ailleurs, la mise à jour de la signalisation d'évacuation, l'aménagement ou l'adaptation de certaines issues de secours ainsi que l'élaboration d'un plan d'évacuation conforme aux exigences actuelles. Ces interventions visent avant tout à garantir la sécurité des utilisateurs de la halle — qu'il s'agisse des écoles, des sociétés locales ou des nombreuses manifestations qui s'y déroulent — tout en mettant l'ouvrage en conformité avec les prescriptions applicables. Le coût global des travaux est estimé à CHF 70'000.

✓ L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

À la suite d'un contrôle de sécurité effectué en juin 2025, plusieurs non-conformités ont été relevées concernant l'organisation de l'évacuation et certaines issues de secours de la halle de gymnastique de Chevenez. Il est présenté le nouveau plan d'évacuation pour la halle de gymnastique correspondant à 487 places assises. Plusieurs portes sont à modifier, le support de la hotte de la cuisine sera remplacé, une issue de secours est à rajouter du côté nord à côté de la cuisine, aménagement d'éclairage antipanique, voies de fuite et passage aux clés magnétiques.

Devis des travaux

Mandat d'ingénieur conseil à Usine -D :	CHF 4'842.90
Remplacement et modifications des portes :	CHF 17'166.00
Plan de fermeture et voies de fuite :	CHF 16'937.00
Tube à clé pompier :	CHF 2'572.00
Electricité – Remise en conformité de l'éclairage de sécurité :	CHF 7'990.85
Nouvelle issue de secours côté nord	
- Porte :	CHF 4'053.75
- Maçonnerie et rhabillage :	CHF 10'000.00
Modification d'une des portes de garage, côté ouest	CHF 5'000.00
Modification de la hotte de cuisine	CHF 1'000.00
Total :	CHF 69'562.50

La parole est donnée.

M. Jean-Louis Borruat demande des précisions concernant l'accès des services de secours au bâtiment pour les pompiers.

M. Johan Nicoulin répond que les adaptations prévoient une solution d'accès spécialement prévues pour les serrures électroniques avec le tube à clé pompier.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote.

Au vote à main levée, l'Assemblée communale accepte, à la majorité évidente, sans avis contraire, la dépense de CHF 70'000 pour le remplacement des portes et des serrures, la mise à jour de la signalisation d'évacuation, l'aménagement d'issues de secours ainsi que l'élaboration d'un plan d'évacuation de la halle de gymnastique de Chevenez ; donne compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement sous déduction des participations financières de tiers.

- 4 Discuter et voter une dépense de CHF 65'000 pour la rénovation de l'installation UV de la source des Voyattes (captage de Réclère à Roche-d'Or) et son automatiser, en coordination avec le projet d'automatisation du réseau du SEHA. Donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.

Rapporteur : M. Mathieu Lachat, conseiller communal en charge du dicastère de l'eau potable

M. Mathieu Lachat mentionne que la source des Voyattes est une source historique de Réclère située à Roche-d'Or.

Aujourd'hui, cette source n'est plus exploitée, non pas en raison d'un problème de qualité ou de débit mais parce que l'installation UV qui permettait le traitement de l'eau ne fonctionne plus et que les pièces de rechange nécessaires ne sont plus disponibles. L'eau de la source est donc actuellement rejetée directement au ruisseau. C'est d'autant plus regrettable que les dernières analyses montrent que cette eau est de bonne qualité et que la source dispose d'un débit important. Nous disposons donc là d'une ressource intéressante qui pourrait à nouveau contribuer à l'alimentation du réseau communal.

Le projet prévoit le remplacement et la modernisation de l'installation UV mais ces travaux seraient réalisés en coordination avec le projet d'automatisation du réseau d'eau potable porté par le SEHA. Ce système permettra notamment

une surveillance à distance, la gestion d'alarmes et un suivi plus précis de l'exploitation du réseau, depuis une plateforme centrale utilisée par le fontainier. Il s'agit donc d'équiper nos installations d'eau potable du même système, coût des travaux CHF 65'000.

✓ L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

La source se situe au sud-ouest de Roche-d'Or et va jusqu'au réservoir au-dessus de la ferme Montavon à Réclère.

Ce projet est une belle opportunité économique. Le débit de la source est important (70 à 120 litres/minute) soit environ 130 m³ d'eau par jour, pour une valorisation de CHF 78.- par jour. Actuellement, l'eau est perdue.

Ces travaux permettront ainsi un retour rapide sur investissement, soit environ 1,2 année pour l'installation UV et 2,3 années pour le projet total.

Devis des travaux

Rénovation de l'installation UV :	CHF 33'408.10
Equipement du captage et automatisation :	CHF 24'317.40
Electricité :	CHF 6'837.00
Total :	CHF 64'562.50

La parole est donnée.

M. Marc Vuillaume demande si le captage est déjà alimenté en électricité.

M. Mathieu Lachat répond par l'affirmative car il y a un traitement UV sur place.

M. Gérard Guédât demande depuis quand le captage est hors service et si, lors des travaux, il y aura une intervention sur des terrains privés ?

M. Mathieu Lachat répond que cette source n'est plus en service depuis fin 2023, les interventions ne sont prévues que dans le bâtiment du captage et dans le réservoir près de la Ferme Montavon, donc à priori pas sur des terrains privés.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, à la majorité évidente, sans avis contraire, l'Assemblée communale accepte la dépense de CHF 65'000 pour la rénovation de l'installation UV de la source des Voyattes, (captage de Réclère à Roche-d'Or) et son automatisation du réseau du SEHA. Elle donne compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement sous déduction des participations financières de tiers.

5 Discuter et voter une dépense de CHF 40'000 pour l'automatisation des installations communales d'eau potable de Chevenez (réservoir captage de Fontaine l'Hermite), en coordination avec le projet d'automatisation du réseau du SEHA. Donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.

Rapporteur : M. Mathieu Lachat, conseiller communal en charge du dicastère de l'eau potable

M. Mathieu Lachat explique que ce projet suit la même logique de modernisation et d'optimisation de la gestion de notre réseau d'eau potable.

Il concerne cette fois les installations communales de Chevenez, et plus précisément le réservoir et le captage de Fontaine l'Hermite. L'objectif est d'y mettre en place un système d'automatisation permettant d'intégrer ces ouvrages dans le dispositif de gestion centralisée du réseau d'eau. Comme évoqué précédemment, ce projet est mené en coordination avec l'automatisation du réseau portée par le SEHA. Concrètement, cela permettra de surveiller les installations à distance, de recevoir des alertes en cas d'anomalie et de disposer d'un suivi plus précis du fonctionnement du réseau.

À terme, le fontainier pourra ainsi piloter l'ensemble du système d'eau communal depuis une plateforme centralisée, ce qui contribuera à améliorer la sécurité, la réactivité et l'efficacité de l'exploitation.

✓ L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

Le captage de la Fontaine l'Hermite se situe à la rue du Jura et est traitée à la station UV. L'eau est consommée par les citoyens de Chevenez et le surplus va au réservoir du terrain de foot.

Devis des travaux

Equipement et automatisisation :	CHF 31'812.50
Réservoir de Chevenez : CHF 8'748 HT	
Captage de la source : CHF 21'591 HT	
Electricité :	4'990.00
Total :	CHF 38'030.90

La parole est donnée.

M. Raymond Amstutz s'interroge si ce captage est électrifié.

M. Mathieu Lachat répond par l'affirmative, mentionne que le système de captage a été rénové dans les années 2020 mais uniquement le traitement UV sur la station à l'entrée du village.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, à la majorité évidente, sans avis contraire, l'Assemblée communale accepte la dépense de CHF 40'000 pour l'automatisation des installations communales d'eau potable de Chevenez (réservoir captage de Fontaine l'Hermite), en coordination avec le projet d'automatisation du réseau du SEHA. Elle donne compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement sous déduction des participations financières de tiers.

- 6 Discuter et voter la nouvelle Convention réglant les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos du Doubs et prévoyant une contribution de CHF 21'414.65 financée sur 1 an.

Rapporteur : Mme le Maire Josiane Sudan

Mme Josiane Sudan rappelle que la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos du Doubs (SEDRAC) a été fondée en 1980 afin de développer les zones d'activités régionales. Depuis sa création, les communes membres ont engagé CHF 1'000'400 qui ont rapporté 4 millions sur la fiscalité. Il s'agit maintenant de discuter et voter la nouvelle convention, soit une révision des clés de répartition d'une partie des produits de l'impôt (45%), qui se fera à l'avenir en fonction du nombre d'habitants par commune et non plus sur la base du capital investi.

- ✓ L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

Mme Josiane Sudan rappelle que le plan directeur régional planifie la gestion des zones d'activités à l'échelle du district qui doivent obligatoirement être intercommunales.

Des zones d'activités d'intérêt cantonales et des zones d'activités d'intérêt régionales y figurent également. Les autorités communales et le comité de la SEDRAC souhaitent aussi être actifs sur les friches dans le but de limiter l'étalement urbain. La SEDRAC s'est vue confier la mission de développer et gérer ces zones pour l'ensemble des communes du district, toutes membres de la SEDRAC. Les zones étant amenées à se développer, les recettes qui y seront générées doivent profiter à l'ensemble des communes de manière équitable.

L'Etat jurassien demande à ce qu'une telle convention entre communes soit approuvée pour permettre la mise en zone des secteurs développés et l'accueil de nouvelles entreprises.

Les éléments suivants ne sont pas modifiés dans la nouvelle convention, soit le préciput de 20% en faveur de la commune siège, le préciput de 35% en faveur de la SEDRAC pour financer ses développements futurs. Les recettes de la taxe immobilière, les recettes liées à l'application des règlements relatifs à l'approvisionnement en eau potable et relatif à l'évacuation et au traitement des eaux ainsi que les redevances à vocation énergétiques restent en mains des communes siège.

Pas de partage de la part communale de l'impôt des frontaliers (impossible à court termes selon l'Etat jurassien (incompatibilité légale et technique). Cette thématique fera l'objet de démarches par la SEDRAC dans le but de les intégrer dans un second temps pour les zones n'ayant pas le statut historique (Courgenay et Boncourt).

Les communes qui ont grandement contribué (Bure, Courgenay et Boncourt) percevront un remboursement en 2026.

Les autres communes peuvent choisir de verser les parts complémentaires sur 1 à 3 ans. La SEDRAC gère la différence de liquidités.

Pour notre commune : nous avons investi CHF 40'000 et selon le nouveau calcul au prorata des habitants, nous devons CHF 61'414.65, soit une différence de CHF 21'414.65, payable entre 1 à 3 ans. Le Conseil communal souhaite solder le montant en 1 versement.

L'accroissement du nombre de zones d'intérêt général (Bure, Boncourt-Queue-au-Loup, Courgenay-SEDRAC, Flasa-pôle à Alle, Porrentruy Est des voies), et dans un futur la zone du Péquie à Chevenez, engendreront à moyen terme une augmentation significative des recettes.

Comme la parole n'est pas demandée, le président passe au vote.

Au vote à main levée, à la majorité évidente et sans avis contraire, l'Assemblée communale accepte la nouvelle Convention qui règle les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos du Doubs, prévoyant une contribution de CHF 21'414.65 financée sur 1 an.

M. le Président Dominique Laville clôt les débats et lève l'Assemblée à 20h40. Les citoyens sont invités à partager le verre de l'amitié dans la halle.

Au Nom de l'Assemblée communale de Haute-Ajoie

Le Président :

Signé

Dominique Laville

La Secrétaire :

Signée

Danièle Laville